

Les discussions y furent trop souvent infructueuses. Ces questions de détail peuvent d'ailleurs être résolues beaucoup plus simplement par un comité de quelques experts.

Pour ces raisons, le *Comité* suggère que l'on abroge les congrès *faits du programme*, dont la tenue avait été, en 1911, fixée à tous les cinq ans.

2° De plus, il propose que l'on tienne, tous les trois ans, un congrès de *pédagogie* analogue à celui de cette année, d'après un programme préparé d'avance et ne comportant que des questions de formation religieuse, morale ou intellectuelle.

Un intervalle de trois années entre chaque congrès ne semble ni trop long ni trop court. La fatigue produite chez les assistants par la trop fréquence de ces réunions disparaît presque totalement. Les rédacteurs des exposés ou des rapports auront moins à se plaindre du surcroît de travail qu'apportent avec elles des assemblées trop rapprochées. Peu de méthodes nouvelles, si elles sont suggérées, ont le temps de s'imposer dans cette limite. Le *Comité* aura enfin tout le loisir d'élaborer un programme qui tienne compte des données récentes, sans s'exposer à des innovations trop hâtives.

3° A l'occasion de chacun de ces congrès, Messieurs les Supérieurs tiendraient une réunion pour se prononcer sur les *desiderata* que leur exprimerait le *Comité*.

Cette réunion triennale suffirait, si l'on accorde au *Comité*, comme le demande le projet de sa constitution, une double autorisation : celle de consulter par écrit MM. les Supérieurs sur les mesures pressantes et non relatives aux programmes d'étude ou d'examen, et celle de procéder quand la majorité approuve sa manière de voir. Elle n'est pas non plus exagérée ; dans trois ans il peut se soulever des problèmes assez importants pour qu'il soit à propos de n'en pas retarder davantage la solution.

La tâche de MM. les Supérieurs sera, au reste, facilitée par le *Comité* qui leur soumettra, comme cette fois, des mémoires motivés en les leur communiquant quelques semaines d'avance.

4° Le *Comité* propose enfin que les congrès triennaux et assemblées triennales soient tenus dans les diverses maisons affiliées. Il avisera à choisir lui-même les établissements où la chose sera possible.

Les raisons qui appuient cette suggestion, c'est d'abord qu'il importe de partager entre nos collègues l'ennui de préparatifs longs et méticuleux. C'est ensuite l'avantage pour les professeurs de connaître *de visu* les institutions diverses de la province, d'en étudier le fonctionnement et d'y puiser peut-être d'heureuses inspira-